



## COMMUNE DE SAINT QUENTIN LAMOTTE CROIX BAILLY

### Arrêté municipal interdisant et réglementant la circulation des piétons et de tous véhicules sauf engins agricoles - Chemin Môret De la Rue du Longchamp au Chemin de Béthencourt N° 2021/32

#### Le Maire de SAINT QUENTIN LAMOTTE CROIX AU BAILLY

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-22, L 2122-23, L 2211-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-3, L 2213-5 ;

Vu le code de la route

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation Routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements, des Régions et l'Etat ;

Vu la détérioration du chemin d'accès suite à des travaux -Chemin Môret et afin d'assurer la sécurité des usagers;  
Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne réalisation des travaux, la sécurité et l'hygiène publiques, de réglementer la circulation ;

#### Arrête :

**Article 1 :** En raison de la détérioration du chemin, la circulation est interdite Chemin Môret de la Rue du Longchamp au Chemin de Béthencourt à compter du 27 Avril 2021 :

- 1- à tous les piétons
- 2- à tous les vélos, et véhicules à deux roues
- 3- à tous les véhicules
- 4- la circulation est autorisée, aux engins agricoles uniquement.

**Article 2 :** La signalisation sera mise en place par les services technique de la commune.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera affiché sur le site aux différentes entrées du Chemin.

**Article 6 :** Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Amiens pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

**Article 7 :** Monsieur le Maire de Saint Quentin Lamotte, le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Friville-Escarbotin, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune.

Fait à Saint Quentin Lamotte, le 27 Avril 2021

Le Maire

Raynald BOULENGER

